

*Journées nécessaires à la culture d'un pogon d'après le Règlement Organique.*

A. Culture d'automne. (blé, orge, etc.). Labour 1 jour 1/2, ensemencement 1/3, hersage 1,1/3 (c'est le travail de trois heures, tout au plus), récolte, 4, transport de l'aire 1, dépeiquettement 2—2 1/2.

B. Culture du printemps (maïs). Labour 1 jour 1/2, ensemencement 1,1/2 (c'est le travail d'une demie journée), bêche 7 (un paysan fait ordinairement le travail en 5 jours), récolte 2, transport 1, dépouillement de l'épi 2, total 15, total général 25,1/6.

N. B. De toutes ces opérations il n'y a que le labour et le transport qui ont besoin du concours des bestiaux, le reste se font à la main.

*Bucarest, le 18/30 Janvier 1850*

Observations sur les suppléments 5 et 6. Tout ce que M. M. les boyards de la Roumanie disent par leurs écrits, que les avantages dans les relations réciproques sont surtout pour les paysans, que d'après un verset de l'Ecriture Sainte l'homme est mis sur la terre uniquement pour travailler et autres sophismes, sont très faciles à refuter.

Le Règlement Organique adopte l'*obadzia*, ou le servage de 4 hommes pour cent et oblige chaque clacash ou pere de la famille à faire 12 jours de travail pour le propriétaire avec ses bestiaux ou avec les mains, sans compter qu'au lieu de 12 jours il parvient à en faire 20 et 30 par les chicanes du fermier et les fait justement dans le temps nécessaire à son propre labourage. Cette institution est un emprunt du droit féodal, que dans ce pays n'existait pas avant le Règlement imposé par la Russie. La claca de 12 autres jours, que le paysan est obligé de faire pour le loyer de la maison qu'il occupe, est augmentée par les abus du propriétaire, non pas du véritable propriétaire, mais bien par son fermier, qui considère encore moins que ce dernier les paysans comme les plus anciens habitants privilégiés sur le sol. Et pour en tirer tout le profit possible, il lèse le paysan dans ses droits et ne le lui laisse que ce qui lui est strictement nécessaire.

Suivant le Règlement, le propriétaire a encore droit à 6 jours de corvée de la part du paysan, afin de lui apporter du foin et du bois. Le gouvernement a droit à 6 jours de corvée pour cause d'utilité publique, mais il arrive très souvent qu'il faut au paysan 4 à 9 jours de marche pour arriver sur le lieu où il doit faire ces 6 jours. Outre cela il y a encore des abus, tel d'envoyer le paysan travailler dans telle ou telle maison de boyard, au lieu de servir le gouvernement.

Le paysan doit outre l'impôt payer encore la dime à son propriétaire.

Cependant le propriétaire fait tout son possible pour dénigrer le paysan, qui le nourrit et le soutient et l'accuse d'être stupide et paresseux. Pourquoi travaillerait-il donc, lui qui sait qu'il est à chaque instant menacé d'être dépouillé? Il serait absurde de soutenir avec les indiscrets que, si les paysans étaient moins surchargés, ils deviendraient paresseux, car en Roumanie il est généralement reconnu que les moshnéis où les paysans propriétaires sont riches en bestiaux et en argent et qu'ils s'occupent de l'agriculture et du commerce sans y être forcés par les charges qui réduisent les paysans à la plus grande pauvreté. Le paysan travaillerait si son travail lui était assuré. La raison en est très simple, car chacun veut gagner d'avantage, afin de sortir de la misère où il se trouve et qui est cause du découragement occasionné par les mauvaises institutions du pays. Le Règlement est si ambigu dans ses dispositions, que partout il laisse, comme à dessin, des lacunes en faveur du plus fort, ou du plus fin; surtout à l'article du droit foncier, qui généralement est vendu par les propriétaires à des fermiers, lesquels, protégés par des préfets et des sous-préfets corrompus, traitent les paysans suivant leur volonté. Le paysan peut porter plainte. Mais quand lui fait-on droit? Quand le fermier sera-t-il réprimé dans son oppression? Jamais. Le paysan est forcé alors de quitter son foyer, son sol natal, ce qui arrive tout les jours; il y a des exemples que non seulement des Valaques paresseux ont quitté leurs foyers, mais encore des Serviens et des Bulgares, hommes reconnus pour être très actifs. Près de Plojésti, tous les paysans du village de Breasca se sont enfuis pour cause d'oppression, une partie s'est établie sur le terrain près de la ville, l'autre partie dans la ville d'Alexandrie et font fleurir ces deux villes. C'est pourquoi il est presque toujours stipulé, pour la ferme, dans les contrats de ferme, que dans le cas où les paysans viendraient à s'enfuir, le fermier en deviendra responsable. Cet état de choses rend nécessaire l'émancipation légale des paysans, pour le développement matériel et moral de la nation. Par l'abolition de la claca, ou du moins de la plus grande partie, le commerce n'en souffrira nullement, l'agriculture n'en serait pas pour cela négligée, au contraire, l'un et l'autre augmenterait, parceque les bénéfices seraient également repartis, mais le *dolce far niente* des boyards aurait une fin. Voici ce qui les fait trembler: des revenus moindres dont ils devront d'abord se contenter, puis la nécessité de s'occuper de quelque chose de plus sérieux, de l'agriculture,